

Page : 1/8

Date d'impression: 02.01.2023 Rev. n. 1 Révision: 02.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: EUROSINT 2 EVO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Lubrifiants Huile moteur

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

EMAK S.p.A. Via Fermi, 4 42011 BAGNOLO IN PIANO (RE) Tel. +39 0522 956611

· Service chargé des renseignements: EMAK S.p.A. - E-mail: schedesicurezza@emak.it

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 01 45425959

FRANCE - CENTRES ANTIPOISON ET DE TOXICOVIGILANCE (Numéros d'urgence: 24h/24 - 7/7)

Angers +33 02 41482121

- Bordeaux +33 05 56964080
- Lille +33 08 00595959
- Lyon +33 04 72116911
- Marseille +33 04 91752525
- Nancy +33 03 83225050
- Paris +33 01 40054848
- Strasbourg +33 03 88373737
- Toulouse +33 05 61777447

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Indications complémentaires:

EUH208 Contient Alkylphénol à longue chaîne. Peut produire une réaction allergique.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

CAS: 64742-53-6

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités * (Nota L, <3%

· Composants dangereux:

EINECS: 265-156-6

diméthylsulfoxyde) 🕸 Asp. Tox. 1, H304

Numéro index: 649-466-00-2 Reg.nr.: 01-2119480375-34-XXXX 10-25%

(suite page 2)



Page : 2/8

Date d'impression : 02.01.2023 Rev. n. 1 Révision: 02.01.2023

Nom du produit: EUROSINT 2 EVO

	(suite	de la page 1)
Numéro CE: 918-481-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	10-20%
Reg.nr.: 01-2119457273-39-XXXX	♦ Asp. Tox. 1, H304, EUH066	
Numéro CE: 931-468-2	Alkylphénol à longue chaîne	≤0,3%
Reg.nr.: 01-2119498288-19-XXXX	♦ STOT RE 2, H373; ♦ Skin Sens. 1B, H317	

[·] Indications complémentaires:

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Protéger l'oeil intact.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche avec de l'eau.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter des vêtements de protection contre l'incendie.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

(suite page 3)

^{*} Noter L, Annexe VI du Règlement UE 1272/2008, IP 346: diméthylsulfoxyde (DMSO) <3% Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



Page : 3/8

Date d'impression : 02.01.2023 Rev. n. 1 Révision: 02.01.2023

Nom du produit: EUROSINT 2 EVO

(suite de la page 2)

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosols.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas inflammable.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

· DNEL		
CAS: 6474	2-53-6 distillats naphténiques légers (pétrole)	, hydrotraités * (Nota L, <3% diméthylsulfoxyde)
Oral	DNEL / Long Term exposure - Systemic effects	0,74 mg/kg bw/d (general population)
Dermique	DNEL / Long Term exposure - Systemic effects	0,97 mg/kg bw/d (workers)
Inhalatoire	DNEL / Long Term exposure - Systemic effects	2,73 mg/m³ (workers)
	DNEL / Long Term exposure - Local effects	1,19 mg/m³ (general population)
		5,58 mg/m³ (workers)

[•] Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 4)



Page: 4/8

Date d'impression: 02.01.2023 Rev. n. 1 Révision: 02.01.2023

Nom du produit: EUROSINT 2 EVO

(suite de la page 3)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des gants de protection est recommandée.



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- · Protection du corps: Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· pH

· État physique Liquide · Couleur: Bleu · Odeur: Caractéristique Non déterminé.

· Seuil olfactif: · Point de fusion/point de congélation:

-36 °C · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non déterminé.

· Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé. · Inférieure: · Supérieure: Non déterminé. 90 °C · Point d'éclair

Non applicable. · Température de décomposition:

Le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxydes

organiques et ne se décompose pas dans les conditions

d'utilisation prévues

Non déterminé.

Mélange ininflammable

Non applicable.

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau). Viscosité:

 Viscosité cinématique à 40 °C 43,45 mm²/s

Solubilité

· l'eau: Insoluble Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non applicable.

Le produit est un mélange

· Pression de vapeur: Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,85 g/cm3

(suite page 5)



Page : 5/8

Date d'impression : 02.01.2023 Rev. n. 1 Révision: 02.01.2023

Nom du produit: EUROSINT 2 EVO

	(suite de la page 4)
· Densité de vapeur relative	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et	
de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- · 10.5 Matières incompatibles:

bases fortes

Oxydants forts

Eviter le contact avec les acides

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)



Page: 6/8

Date d'impression : 02.01.2023 Rev. n. 1 Révision: 02.01.2023

Nom du produit: EUROSINT 2 EVO

			(suite de la page 5)
· Valeurs	s LD/L	C50 déterminantes pour la classification:	
CAS: 6474	42-53-6	6 distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités * (Nota L, <3% diméthylsulfoxyde)	
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD TG 401: Acute Oral Toxicity)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin) (OECD TG 402: Acute Dermal Toxicity)	
Hydrocari	bures,	C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques	
Oral	LD50	>15.000 mg/kg (rat) (OECD TG 401: Acute Oral Toxicity)	
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (lapin) (OECD TG 402: Acute Dermal Toxicity)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité a	quatique:
CAS: 64742	2-53-6 distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités * (Nota L, <3% diméthylsulfoxyde)
LL50 / 96h	>100 mg/l (fish - Pimephales promelas) (OECD TG 203: Fish, Acute Toxicity Test)
EL50 / 48h	>10.000 mg/l (crustacea - Daphnia magna) (OECD TG 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
NOAEL	≥100 mg/l /72h (algae - Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD TG 201: Alga, Growth Inhibition Test)
	10 mg/l /21d (crustacea - Daphnia magna) (OECD TG 211: Daphnia Magna Reproduction Test)
NOELR	≥1.000 mg/l /14d (fish - Oncorhynchus mykiss)
Hydrocarbi	ures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques
LL50 / 96h	>1.000 mg/l (fish - Oncorhynchus mykiss) (OECD TG 203: Fish, Acute Toxicity Test)
EL50 / 48h	>1.000 mg/l (crustacea - Daphnia magna) (OECD TG 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
EL50/ 72h	>1.000 mg/l (algae - Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD TG 201: Alga, Growth Inhibition Test)

12.2 Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

Ready Biodegradability / 28d 80 % (OECD TG 301F: Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test))

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 7)



Page : 7/8

Date d'impression : 02.01.2023 Rev. n. 1 Révision: 02.01.2023

Nom du produit: EUROSINT 2 EVO

(suite de la page 6)

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	nácut	
· ADR, IMDG, IATA	néant	
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, IMDG, IATA	néant	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant	
14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant	
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisa	teur Non applicable.	
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.	
· "Règlement type" de l'ONU:	néant	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)
Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP - Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures)
Établissement de la fiche de données de sécurité: Reg.UE n. 878/2020 (modifiant le Reg.CE n. 1907/2006, Annexe II)

- Directive 2012/18/UE (Seveso)
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)



Page: 8/8

Date d'impression: 02.01.2023 Rev. n. 1 Révision: 02.01.2023

Nom du produit: EUROSINT 2 EVO

(suite de la page 7)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H373 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact: EMAK S.p.A.

· Acronymes et abréviations:

LC50: Lethal concentration, 50 percent

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging

TLV: Threshold Limit Value

TLV-TWA: Threshold Limit Value - Time Weighted Average

TLV-STEL: Threshold Limit Value - Short Term Exposure Limit

PEL: Permissible Exposure Limits (Limiti di esposizione consentiti)

REL: Recommended Exposure Limits (Limiti di esposizione raccomandati)

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value

WEELs: Workplace Environmental Exposure Limits (Limiti di esposizione ambientale sul posto di lavoro)

BEI: Biological Exposure Indices

LC50: Lethal Concentration, 50 percent

EC50: Effective Concentration, 50 percent

ErC50: Effective Concentration, 50 percent, reduction of growth rate

LL50: Lethal Loading, 50 percent

EL50: Effective Loading, 50 percent

NOEC: No-Observed Effect Concentration

NOELR: No Observed Effect Loading Rate Kow: Octanol-Water partition coefficient

BCF: BioConcentration Factor

DNEL: Derived No-Effect Level (Livello derivato senza effetto) [REACH]

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WGK: Wassergefährdungsklasse - Water hazard class, Germany

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1